

quantités assez considérables. Cette poudre se répand sur les feuilles, après une pluie ou une forte rosée, pour quelle y adhère. On se sert à cet effet d'un bâton de quelques pieds de longueur, pour n'être pas exposé à respirer la poussière qui pourrait s'élever, ce qui pourrait avoir des conséquences sérieuses, puisque cette poudre verte n'est qu'un arsénite de cuivre, constituant un des plus violents poisons. On mêle la poudre à 6, 10 ou 12 parties de sable, de cendre ou de chaux, par ce que pure, elle pourrait faire périr la plante avec son parasite. Du reste, nul danger pour les tubercules, car les plantes ne s'assimilant que les gaz ou liquides qui leur conviennent, ne retiennent rien des principes délétères que peuvent contenir les engrais qu'on met à leur disposition ; c'est ce que confirme l'expérience de chaque jour.

Quant à la guerre qu'on peut faire aux insectes mêmes, elle consiste à les recueillir sur les plantes, ou tout au moins à les faire tomber sur le sol pour les écraser. Mais outre que la chose est assez difficile, c'est une opération à recommencer chaque jour, car chaque matin amène de nouvelles éclosions, dans un champ déjà infesté. Il vaut beaucoup mieux encore dans ce cas employer des moyens préventifs, c'est-à-dire faire la chasse aux œufs. Comme ceux-ci sont réunis par groupes au revers des feuilles, il est facile de les trouver et de les écraser. Dès cultivateurs intelligents sont parvenus, par ce moyen, dans l'Ouest, à préserver des champs entiers au milieu de l'invasion générale.

Comme la divine Providence manifeste sa puissance jusque dans les plus petits détails de ses œuvres, elle a voulu que tous les êtres qui se posent en ennemis de l'homme trouvaient eux aussi des ennemis propres dans d'autres animaux de leur classe ou d'ordres différents, afin d'imiter jusqu'à un certain point leur propagation et leur puissance. Le Doriphore connaît aussi cette loi commune. Il n'y a pas moins de 10 à 12 insectes différents qui lui font la guerre, parmi lesquelles se rangent en premier lieu le Calosoma chaud, *Calosoma calidum*, la Coccinelle à 9-points, *Coccinella 9-notata*, et l'Hippodamie à 13-points, *Hippodamia 13-punctata* tous trois appartiennent aussi à l'ordre des Coléoptères. Le premier, représenté de grandeur naturelle dans notre fig. 1, est un magnifique insecte, d'un noir bleuâtre uniforme, avec 6 rangées de points brillants, dorés, enfoncés dans les élytres, Le second et le troisième, fig. 2 et 3, sont aussi deux petits carnassiers, qu'on trouve fréquemment sur les plantes en été. C'est surtout à l'état de larves qu'ils se montrent guerroyeurs, et c'est particulièrement aux larves des Doriphores qu'ils font aussi la chasse.

Nous aurons probablement occasion plus tard de parler des autres ennemis du Doriphore ; mentionnons en passant qu'il est heureux que ce dévastateur trouve plusieurs ennemis dans les insectes, car on assure que les poulets, les canards, les dindons, etc., si friands en général des larves de toutes sortes, ne touchent jamais au Doriphore.—*Naturaliste Canadien.*

Société d'agriculture du comté de l'Assomption.

Election de décembre 1870 :

Président, l'Hon. P. U. Archambault ; v.-président, Ulric Deschamps, Ecr. ; secrétaire-trésorier, Alexandre Archambault, Ecr. Directeur : MM. Onulphé Peltier, L'Epiphanie ; Placide Archambault, St Roch ; Hilaire Hurteau, St. Paul l'Ermite ; Joseph Meunier, Repentigny ; Ambroise Teller, St. Sulpice ; Fidèle Perrault, L'Assomption.

Recette de 1870.....\$1,601.55

Dépenses 1,370.57

Balance en caisse.....\$ 330.98

Cette société possède le magnifique "Percheon" qui a remporté aux deux dernières Expositions Provinciales le premier prix d'une médaille d'argent et pour lequel la dite société refuse \$2,500.

Nous invitons les éleveurs de ce pays à profiter des avantages d'un aussi beau cheval. Les conditions sont faciles. S'adresser au Président.

Election des officiers et directeurs de la société d'Agriculture du Comté de Chambly.

P. B. Benoit, écr., M. P., Président, St. Hubert.

Lt. Col. I. Hurteau, Vice-Président, Longueuil.

Louis Trudeau, Secrétaire, St. Hubert.

Directeurs :

J. B. Charon, écr., Chambly ; M. L. Brosseau, St. Hubert ; Nazaire Préfontaine, St. Bruno ; Cyrille Jodoin, St. Bruno ; Toussaint Sicotte, Boucherville ; Augustin Bourdon, Boucherville ; Ls. David, Longueuil,

Proposé par le lieutenant Hurteau, secondé par le Dr. Martel :

Qu'une humble requête de la Société d'Agriculture du comté de Chambly, soit présentée au gouvernement de Québec, le priant de vouloir bien donner sa garantie aux emprunts nécessaires à la confection des chemins macadamisés et de ne aide pécuniaire, soit en payant le fonds d'amortissement ou autrement, à tou-

tes les compagnies qui feront empier-rer leurs chemins, en vertu de l'acte d'empierrement des chemins de 1869.

Après les éloquents discours de MM. Hurteau, Jodoin, M. P. P., et du Major Charon, en faveur de la motion, la motion fut adoptée avec enthousiasme.

Société d'Agriculture du Comté de Montcalm.

Election de Décembre, 1870.

Président, F. A. Méd. Foucher, Ecr.

Vice-Président, Louis Beaudry, Ecr.

Secrétaire-Trésorier, Louis Gédéon Richard, Ecr.

Directeurs :

Alexis Corsin, Ste. Julienne ; David Martin, St. Esprit ; Joseph Lemire, St. Alexis ; Narcisse Forest, St. Jacques ; François Dévos, St. Liguori ; William Copping, St. Patrick de Rawdon ; William Robinson, do.

L. G. RICHARD,

Secrétaire de la Société d'Agriculture du Comté de Montcalm.

Société d'agriculture du comté de Jacques Cartier.

A l'assemblée générale annuelle des membres de la Société d'Agriculture de ce comté, tenue le 31 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées officiers pour l'année 1871.

Président, Alex. Sommerville, écr, Lachine, ré-élu ; Vice Président, Benjamin Lefebvre, écr, do ; Sec-Trés. N. M. Le Cavalier, écr, St Laurent, ré-élu.

Directeurs—MM. Jean Bte. O. Martin, Lachine ; Andrew Lislop, Guillaume Le Cavalier, jr, St Laurent ; Urgel Valois, Pointe Claire ; Xavier Chaurette, J. Bte. Meloche, St. Geneviève, et Joseph Deschamps, St Anne.

Société d'agriculture du comté de Verchères.

A une assemblée publique des membres de la Société d'Agriculture no 2 du comté de Verchères, tenue à St. Marc, le 19 de déc. 1870.

J. R. Brillon, Ecr., N. P., de Belœil, fut élu Président de la dite société.

M. Joseph Colette, cultivateur, de Ste Julie, Vice-Président ; Chs Robert, N. P., de Ste Marc ; Sec-Trés ; Et les Messieurs suivant directeurs : Joseph Daigle écr, marchand de Belœil, Elie Bernard, cultivateur du même lieu ; Théophile Mongeau, cultivateur de St. Julie ; Malgloire Dansereau, A. Flavien Varry, écr, cultivateurs, de St. Marc ; Amable Archambault, Ecr., et Flavien Marcotte, cultivateurs de St Antoine.